

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/11/2009

Réception par le Prefet : 12/11/2009

Publication : 13/11/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2009-14-9-2

Séance du vendredi 6 novembre 2009

SOUTIEN A L'ANIMATION SPORTIVE ET AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS ET SOCIO-CULTURELS DES COMMUNES ET DES ASSOCIATIONS

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU L'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération N° CG 2008 -5-9-1 du Conseil Général du 11 décembre 2008 relative au Budget Primitif 2009 – Les moyens d'intervention en faveur du sport,
- VU la délibération n°E 6 – 2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Alloue les aides suivantes:
 - 1 886,00 € aux Comités départementaux cités en annexe du rapport au titre des stages qu'ils ont organisés ;
 - 19 080,00 € aux clubs sportifs visés en annexe du rapport au titre de l'aide aux déplacements collectifs hors forfait ;
 - 2 100,00 € à répartir entre les titulaires du BAFA-BAFD figurant sur la liste annexée au rapport ;

- prend acte que:
 - la subvention pour les déplacements individuels seniors de 300 € attribuée en Commission Permanente du 3 juillet 2009 à l'Union sportive de Pulversheim (dossier ACS06244) est accordée en fait, à l'Entente Haute Alsace suite à une inversion du tiers bénéficiaire;
 - la subvention Jeunes Licenciés Sportifs de 120 €, accordée en Commission Permanente du 3 juillet 2009 à la MJC de Wittelsheim (dossier JLS12396), est attribuée en fait, au Club Aikido de Wittelsheim, nouvellement créé à la suite de la fermeture de la MJC;
- Adopte la programmation de l'opération d'Orbey au titre de l'exercice 2009,
 - Autorise le Président à procéder au versement de cette subvention de 420 000 € conformément à la procédure prévue au règlement financier;
 - Autorise le Président à signer la convention jointe au rapport ainsi que le protocole d'accord;
- précise que la dépense totale de 443 066,00 € , correspondant à 23 066 € en fonctionnement et 420 000 € en investissement sera imputée comme suit au Budget départemental 2009:

AIDES AUX COMITES	AIDES AUX CLUBS	BAFA	INVESTISSEMENT
E732	E732	E632	E213
65-32-6574 2557-102	65-32-6574 2557-102	65-30-6513 2556-102	204- 32-20414 2502-102
2009-E732-244-1	2009-E732-245-1	2009-E632-253-1	2009-E213-9999 1
1 886,00 €	19 080,00 €	2 100,00 €	420 000,00 €
443 066,00 €			

LE PRESIDENT
 Pour le Président
 du Conseil Général du Haut-Rhin
 et par délégation,
 le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté
 voix contre
 abstentions